



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diplômes

Question écrite n° 38862

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le cas d'une profession qui est aujourd'hui en voie de disparition : l'herboristerie. Le diplôme d'herboriste a été supprimé en France par le maréchal Pétain, sous le régime de Vichy. Aujourd'hui, les herboristeries ferment les unes après les autres, faute de trouver des repreneurs compétents légalement. A titre d'exemple, la dernière herboristerie nantaise a dû fermer ses portes l'année dernière. Pourtant, l'étude et la mise en valeur des propriétés des plantes reste une activité dont l'intérêt est toujours d'actualité. En outre, la restauration du diplôme permettrait de recréer des emplois en ville, dans les magasins et en campagne, dans les fermes de production. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de rétablir le diplôme d'herboriste, et dans quels délais cette procédure pourrait être mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38862

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7213

Question retirée le : 20 août 2001 (Fin de mandat)